

PC10.1 | NOTICE COMPLÉMENTAIRE

Construction d'un centre technique municipal
Commune Le Pontet

Maître d'ouvrage:
Ville Le Pontet
13 rue de l'Hôtel de Ville
84 134 Le Pontet cedex

Maître d'oeuvre:
ARPEGE ARCHITECTURE
12 rue de la Velouterie
84 000 Avignon
Tel. : 04.90.82.63.33
Email : contact@arpegearchitecture.com

CONTEXTE ET SITUATION

Le futur centre technique municipal s'implante sur un terrain, étiré entre l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Émile Zola. Le site s'inscrit dans un environnement urbain composé d'équipements sportifs (gymnase, tennis couverts), de logements collectifs et individuels, ainsi que d'infrastructures viaires structurantes.

L'intégration du projet s'appuie à la fois sur les caractéristiques urbaines du site et sur sa morphologie topographique. Le terrain présente une pente marquée, notamment à son extrémité sud où un talus de plus de trois mètres s'inscrit entre la voie haute et le terrain de boule en contrebas. Cette situation particulière a guidé une implantation respectueuse du relief, dans une logique d'ancrage et de discrétion.

Les bâtiments du centre technique s'inscrivent ainsi au niveau naturel du terrain, dans une volonté d'effacement partiel depuis l'espace public. Limités à un R+1, ils présentent une émergence contenue, en cohérence avec les gabarits voisins – gymnase, tennis couverts, maison individuelle – et s'harmonisent avec le paysage urbain du Pontet.

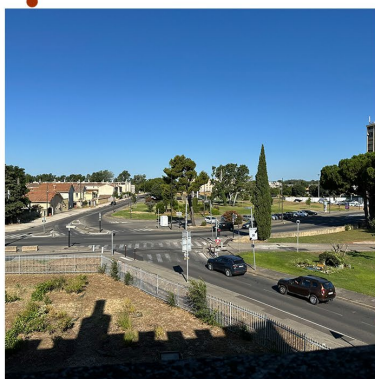
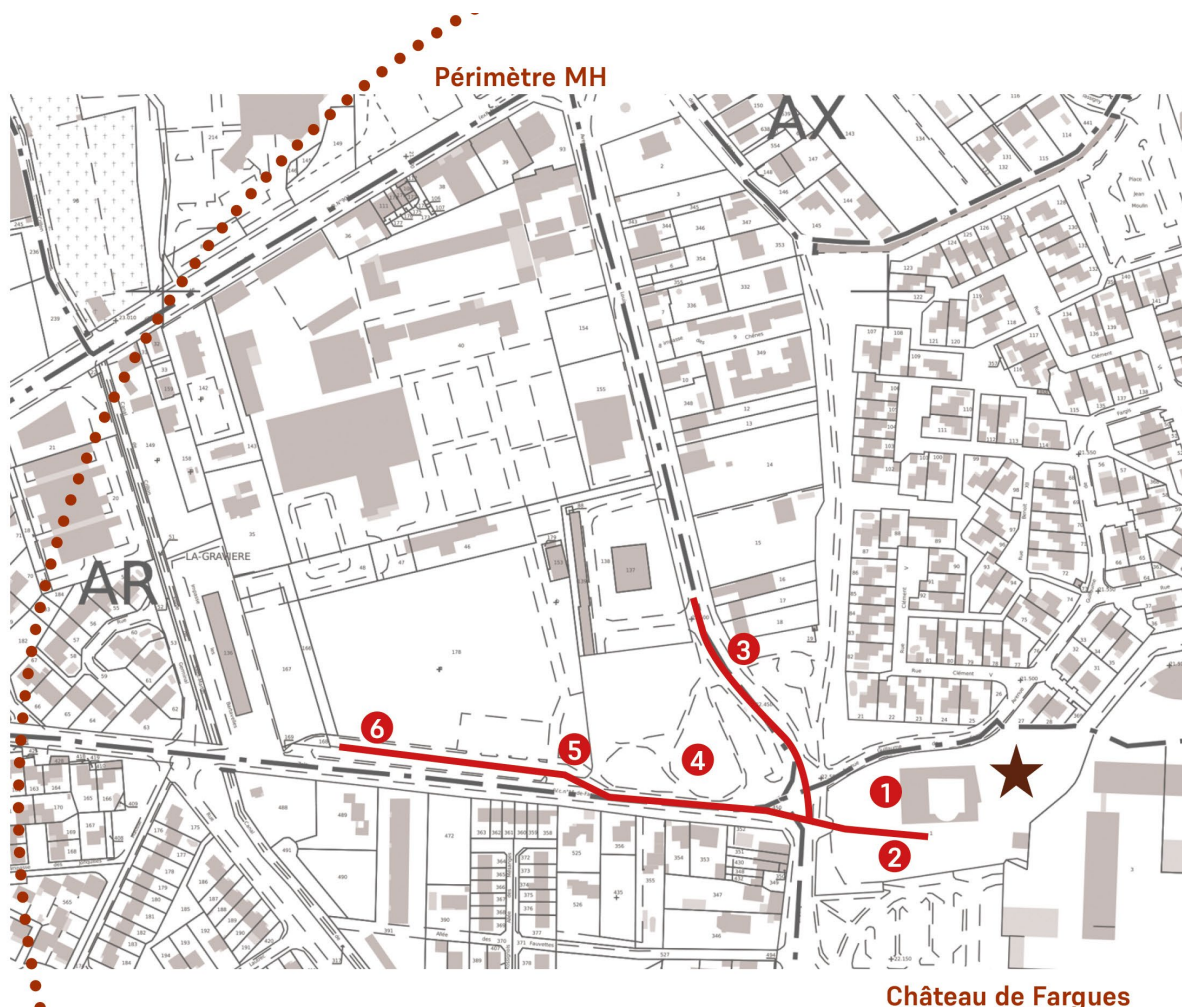
Le bâtiment administratif, implanté au nord du site, se distingue par sa position en surplomb du terrain naturel et par une écriture architecturale affirmée, identifiée comme point d'entrée du site.

Le bâtiment des ateliers s'adosse quant à lui au talus ouest, trouvant sa place dans la pente comme un prolongement du plateau qui supporte la barre de logements collectifs. Cette implantation permet une lecture topographique naturelle du projet, adoucissant la transition entre les différents niveaux du site.

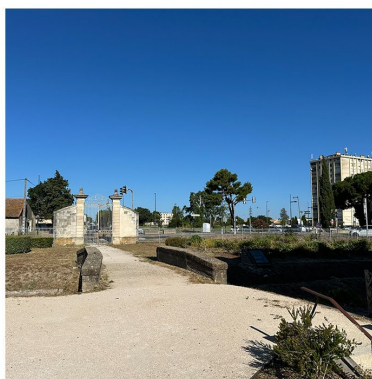
Depuis le bas de l'avenue Émile Zola, notamment à hauteur du château de Fargues, le centre technique reste discret préservant la qualité du paysage. Ce n'est qu'au fil de la montée que la ligne horizontale du bâtiment se dévoile, ponctuant la frange urbaine sans la heurter. Cette ligne dessine une nouvelle limite structurante pour les terrains de sport, assurant une transition visuelle maîtrisée entre le vide du sol sportif et la massivité du tissu résidentiel en arrière-plan.

PERCEPTION VISUELLE DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

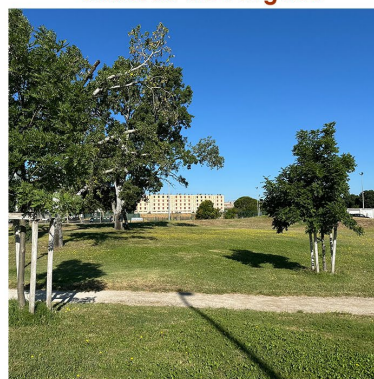
Sur le document ci-après, un reportage photographique de la perception du site et son environnement. Parcours depuis le château de Fargues, vers l'avenue Louis Pasteur et Emile Zola.



1 Vue depuis l'étage du château de Fargues



2 Vue depuis le parvis du château de Fargues



3 Vue depuis parking avenue Louis Pasteur



4 Vue depuis jardin avenue Emile Zola



5 Vue depuis contre allée avenue Emile Zola



6 Vue depuis l'entrée sur site

PARTI ARCHITECTURAL / MATÉRIAUX ET TEINTES

Implanté au nord de la parcelle, le bâtiment administratif adopte une forme compacte et rationnelle, accueillant l'ensemble des fonctions tertiaires. L'architecture distingue deux volumes articulés autour d'une faille qui invite l'extérieur et le paysager à pénétrer ce volume compact, et agit comme un véritable coeur lumineux et ventilé du dispositif.

Le volume marquant l'entrée depuis l'avenue Charles de Gaulle bénéficie d'un traitement singulier : un bardage vertical à faux claire-voie en bois de couleur brun chaud, rythmé par des lames plus profondes, crée une façade expressive et identifiable. Il s'adosse à un socle plus massif, traité dans un enduit blanc minéral, renforçant l'effet d'ancrage au sol et la stabilité de l'ensemble.

Les façades sont largement ouvertes afin de privilégier l'éclairage naturel, tout en intégrant des protections solaires (casquettes, brise-soleils bois) pour un confort thermique optimal. Des fenêtres d'angle offrent des vues panoramiques et un lien visuel direct avec les ateliers.



À l'image du pôle administratif, les ateliers développent un langage architectural sobre et rigoureux. Le volume principal, linéaire, s'élargit ponctuellement pour répondre aux exigences programmatiques : parage d'engins, équipements techniques en toiture, apports de lumière. Ces élargissements génèrent également des espaces interstitiels qui accueillent des zones végétalisées et protégées, offrant aux agents des prolongements extérieurs à l'abri des flux.

La façade est pensée comme une réponse directe aux usages. Le soubassement en béton affirme la stabilité et la robustesse du bâtiment, tandis que la partie haute, très ajourée (panneau filant en polycarbonate cristal), est composée de lames verticales en bois (brun chaud) orientées selon l'exposition nord-est, diffusant une lumière naturelle douce et homogène à l'intérieur des ateliers. Cette composition réinterprète les principes utilisés dans le bâtiment administratif, avec une dichotomie entre matériaux telluriques (au sol) et légers (en partie haute). Le traitement des pignons prolonge cette écriture : les lames se retournent en façade sud, affirmant la présence du bâtiment depuis la voie Émile Zola.

Les équipements techniques de l'administration et des ateliers sont intégrés sur des terrasses techniques sans jamais dépasser des acrotères afin d'être imperceptible depuis le domaine public.



Les toitures sont conçues comme cinquième façade, elles sont majoritairement végétalisées.

Toiture plate ou à faible pente plantées pour le pôle administratif, elles assurent l'isolation et permettent la rétention d'eau. Sur la zone de stationnement sud, le parking aérien est couvert d'une treille métallique végétalisée avec des plantations en pleine terre à l'ouest et une jardinière sur la partie est. Le végétal est guidé sur une maille métal fixée sur l'ossature de la pergola thermolaqué brun sombre. Ce dispositif offre un ombrage naturel, améliore l'esthétique depuis les logements voisins et une bonne intégration paysagère.

La couverture de la partie atelier est réalisée en bac acier étanché avec une pente à 3% vers l'ouest. La toiture intègre un dispositif de production d'énergie renouvelable, composé de panneaux photovoltaïques, destiné à couvrir une partie des besoins énergétiques du site en autoconsommation.

Les menuiseries et les serrureries sont thermolaquées brun

Les modalités d'exécution du projet s'inscrivent dans une démarche contemporaine privilégiant la sobriété et la précision. Les matériaux seront mis en œuvre avec un soin particulier apporté aux détails d'exécution, notamment aux jonctions, aux arêtes, afin de garantir une lecture claire et maîtrisée des volumes.

ESPACES PLANTÉS

Le projet intègre une diversité de ports végétaux — arbres tiges, cépées, arbustes ornementaux — sélectionnés pour leur intérêt écologique, floristique et faunistique.

Les nouveaux bâtiments du centre technique municipal s'inscrivent dans la longueur de la parcelle, et le projet paysager les accompagne en installant un alignement d'arbres le long de la limite Est (27 sujets) Ce dispositif forme un écran végétal entre les équipements sportifs et les installations du CTM, tout en apportant de l'ombre sur les espaces de circulation et de stationnement. Les clôtures seront réalisées avec un barreaudage vertical en partie dissimulées par la végétation.

En plus de leurs fonctions fonctionnelles, les arbres contribuent à l'esthétique générale du site grâce à la couleur de leur feuillage, leur floraison saisonnière et leur forme. Les essences choisies s'adaptent au climat local, résistent aux maladies et aux ravageurs, et prospèrent dans les conditions urbaines tout en atteignant une hauteur mature adaptée à l'environnement.

Des arbustes décoratifs complètent ce dispositif sur les espaces d'accueil et de repos, renforçant ainsi l'agrément paysager

Les arbres actuellement présents sur le site et principalement localisés sur les parcelles 35 et 143 ne pourront être conservés, leur implantation existante étant incompatible avec les contraintes du projet. La disposition entre en conflit avec l'organisation fonctionnelle du futur équipement (implantation des bâtiments, voiries internes, zones de manœuvre et de stationnement, réseaux techniques), mais aussi avec les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de gestion des flux. Leur suppression est compensée par de nouvelles plantations à l'est du terrain.

Palette végétale

Les arbres



Tulipier



Erable de Montpellier



Tilleul Cordata



Micocoulier



Prunus Cerasifera



Liquidambar



Amandier

Les arbustes



Lavande



Agapanthe Queen Mum



Ciste



Saugé



Lantana



Cotinus pourpre

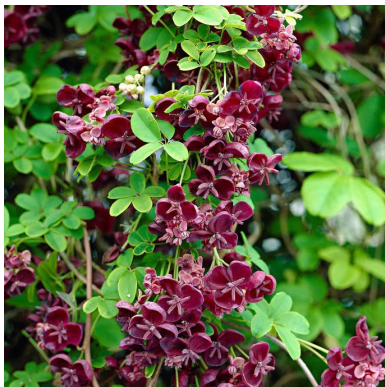


Nandina Domestica

Les grimpantes



Bignonia Capreolata



Akebia Quinata



Rose Banksiae



Bougainvillier



Trachelospermum Jasminoïdes